DEPARTEMENT DE L'OISE
Canton de Chaumont-en-Vexin
Commune de Montagny-en-Vexin
3 Place de la mairie 60240 Montagny-en-Vexin
Tél 03.44.49.92.18 E.mail : mairie@montagnyenvexin.fr

ARRETE 2023 - 23

Arrêté portant permis de stationnement

Le maire de la commune de Montagny-en-Vexin
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu la demande de l'entreprise CEMEX BETONS NORD OUEST, 7 chemin de la Voute, BP90271, 76121 Le Grand Quevilly Cedex, en date du 11 juillet 2023, qui souhaite effectuer des travaux en occupant temporairement le domaine public devant le 21 rue du Bocquet Boulie, le jeudi 13 juillet 2023 de 10H30 à 11H30;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1er : Le jeudi 13 juillet 2023 de 10H30 à 11H30, L'entreprise CEMEX BETONS NORD OUEST est autorisée à stationner avec un camion devant le 21 rue du Bocquet Boulie

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : réservation de l'emplacement de stationnement devant le 21 rue du

Bocquet Boulie le jeudi 13 juillet 2023 pour un camion immatriculés GC-871-KW.
- circulation impossible le jeudi 13 juillet 2023 de 10 H 30 à 11H 30 devant le 21 rue du Bocquet Boulie.
- sécurité : (mesures de sécurité pour préserver le passage des piétons).

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le concessionnaire.

Article 4 : L'entreprise CEMEX BETONS NORD OUEST occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : M. le Commandant de Gendarmerie, Monsieur le Responsable de l'entreprise CEMEX BETONS NORD OUEST sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Notification sera faite à l'intéressé.

Fait à Montagny-en-Vexin

Jean-Luc CATTET, Maire Adjoint

Le 11 juillet 2023

MAIRIE DE MONTAGNY EN VEXIN (OISE)